



COLLOMBEY
MURAZ

Publications communales du 2 juin 2017

Modification de l'autorisation d'exploiter un établissement public Extension d'ouverture

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz

porte à la connaissance du public que M. Gilles-Edmond Delaurens, domicilié à Les Têches 29 – 1893 Lavey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

Locaux et emplacements	:	Café-restaurant (anciennement le Relais), sis sur la parcelle n° 212, folio 6, au lieudit Cornoliot
Adresse	:	Rue des Dents-du-Midi 15 – 1868 Collombey
Enseigne de l'établissement	:	Le Pas'Sage
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, en tant que : - Café / restaurant
Heures d'ouverture et fermeture	:	Lundi : 09.00 à 23.00 heures Mardi à jeudi : 09.00 à 23.00 heures Vendredi et samedi : 09.00 à 24.00 heures Dimanche : 11.00 à 22.00 heures
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au 3 juillet 2017.

L'Administration communale